

520, Bd du Parc d'Affaires CS 50111 62903 COQUELLES CEDEX

courrier@habitathdf.fr

www.habitat-hauts-de-france.fr

S.A. d'H.L.M. à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 93 784 Euros



HAB TAT

RÉUN du logemen

social



Commune de NOUVELLE-EGLISE (62 370)



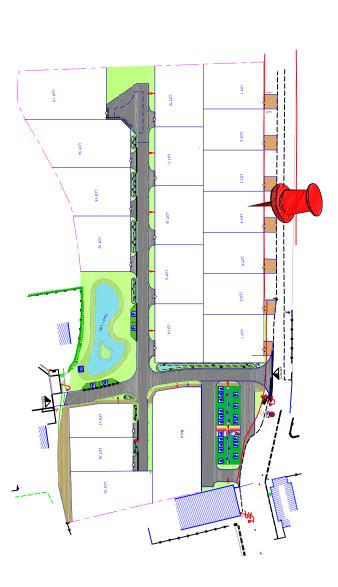
LOTISSEMENT EN 19 LOTS + 1 ILOT

OT 04

Cadastre: rue du Marais ∍ : Section AH - n°: 242

DE BORNAGE





-- LEGENDE

- Périmètre du lot
- Borne ancienne
- Sommet caractéristique du lot

0

- ----- Clôture existante
- Mur existant

Equipements publics

- Candélabre (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie position figurative)
- Place de stationnement en domaine public (Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie)

H

- Coffret électrique (position figurative)

Ø

- Poteau incendie (position figurative)

- Borne bois (Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie - Positions figurative)

In half Justini

- Noue (Réalisée en deuxième phase de travaux de voirie)

- Voirie (Enrobé définitif réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)

Espaces Verts (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)

- Accès Parcelle (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)

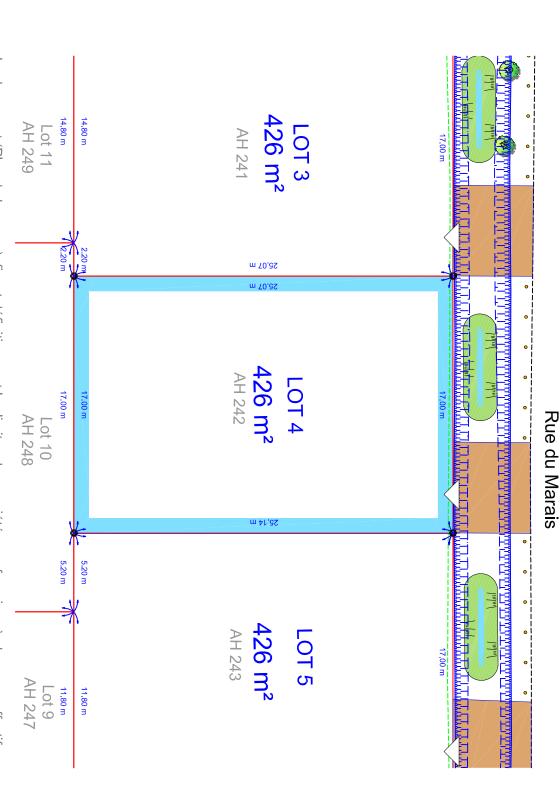
- Trottoir (Réalisé en deuxième phase de travaux de voirie)



Pour une bonne compréhension des éléments figuratifs et de la légende, ce document a été réalisé en couleur.

Nous attirons l'attention des acquéreurs sur les contraintes réglementaires et techniques incluses dans le permis d'aménager qui ne peuvent être reprises sur le présent document. Le géomètre et l'aménageur se dégagent de toute responsabilité sur la non prise en compte de ces contraintes.





Le document (Plan de bornage) fixant définitivement les limites de propriété sera fourni après bornage effectif Les cotes périmétriques et les surfaces des lots seront définitives uniquement après bornage.

